



AVIS PUBLIC

MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE BONCHAMP

Modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Bonchamp conformément aux articles L. 153-45 à L. 153-48 du Code de l'urbanisme.

Le public est informé que par arrêté en date du 4 mai 2017, visée en préfecture le 17 mai 2017, le Président de Laval Agglomération a prescrit la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Bonchamp.

Le dossier de la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Bonchamp et un registre, où seront consignées les observations, remarques et suggestions du public, sont mis à la disposition du public durant 30 jours **du 30 juin 2017 au 29 juillet 2017 inclus** :

en mairie de Bonchamp, sise 25, rue du Maine, 53960 Bonchamp, aux jours et heures habituels d'ouverture soit :

- les lundi de 14h00 à 18h00
- les mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
- les mercredi de 14h00 à 18h00
- les vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- les samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

et à la direction de la planification urbaine de Laval Agglomération, sise 6, rue Souchu Servinière, 53000 Laval, aux jours et heures habituels d'ouverture soit :

- du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Cet avis sera consultable en mairie de Bonchamp et au siège de Laval Agglomération, sis 1, place du Général Ferrié, 53000 Laval.